

délibération :
D_2023_1_9

SEANCE DU VENDREDI 10 MARS 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 10 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 12

Date de convocation du : 06 Mars 2023

Votants : 17

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Marché public Voirie
à bon de commande et
Assistance du CIT**

Pouvoirs :

Madame COLOMB Yvette a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle
Monsieur GRAFFOUILLEPIERRE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame MALHERBES Caroline a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s) : Madame COLOMB Yvette, Monsieur GRAFFOUILLEPIERRE Pierrick, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur ROUX Hervé, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Danielle LINARD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de travaux à bons de commande pour la modernisation et l'entretien de la voirie communale et aménagements divers, signé le 19/11/2022 et renouvelé 2 fois arrive à échéance le 18/11/2023.

Afin de réaliser les travaux programmés pour les années 2023 et suivantes , il est donc nécessaire de procéder à une consultation des entreprises.

La formule avec bons de commande ayant prouvé sa souplesse et sa bonne adaptabilité à la nature des travaux réalisés par la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la reconduire.

Monsieur le Maire précise qu'étant adhérent au CIT (Cantal Ingénierie et Territoires), celui-ci pourra nous accompagner dans le cadre des ses missions dont celle d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du DCE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la réalisation d'un Dossier de Consultation des Entreprises ;
- **APPROUVE** le recours à l'assistance du CIT ;
- **DECIDE** de procéder à la consultation des entreprises sous la forme d'un marché à procédure adaptée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Dossier de Consultation des Entreprises et toutes les pièces nécessaires à la procédure, ainsi que la convention avec le CIT.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2023 et suivants.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

